

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 2 mars, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean DEGUERRY

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2015

PRESENTS : Mr. DEGUERRY- Mr DUFOUR- Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mr BARBOSA- Mme MARRER- Mr JOURDE - Mme TONDEREAU- Mme CHENOT- Mr BAYRAM- Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mr JANTON- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mr MASCIOTRA- Mr NOBLET- Mr INIGO- Mr GUYENNOT- Mme RAMEY

POUVOIRS : Mr ARDUINI à Mme TONDEREAU- Mme GAUTHIER à Mme BERTRAND

Absente : Mlle VUAILLAT

Mme FERRY est élue Secrétaire de Séance.

Délégation d'attribution du Maire : compte-rendu d'intervention

Arrêté n° 2015 AG-01: marché de nettoyage des locaux de divers bâtiments communaux pour l'année 2015, passé avec la société K1000 située à Peronnas 01 960

Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction de plusieurs sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Présentation du SIVU : réhabilitation écologique du Landeyron
- Demandes de subventions : Entente cycliste du Haut Bugey et FSE collègue Nantua
- Délibération réajustée pour la demande de subvention au CG01 dans le cadre de la dotation territoriale pour les travaux de rénovation de la pelouse du stade Orindis
- Classement-déclassement rue du Maquis- projet Semcoda

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Présentation des travaux de réhabilitation écologique du Landeyron par le SIVU Lange-Oignin

Samuel MONNET, chargé de mission au SIVU Lange-Oignin présente les travaux de réhabilitation écologique du Landeyron qui vont être exécutés en 2015. Ces travaux, qui n'impactent que des terrains communaux, font l'objet d'une enquête publique du 19 mars au 22 avril 2015.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Désignation des représentants de la collectivité au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Jean DEGUERRY rappelle que le conseil municipal avait délibéré en septembre sur le comité technique (CT). Il convient également d'organiser un CHSCT. Le CHSCT a pour objectif de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale, et la sécurité des agents et du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité
- veiller à l'observation des prescriptions égales prises en ces matières.

Il est proposé de désigner les mêmes personnes au CHSCT que pour le CTP. Les réunions se tiendront successivement le même jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DESIGNNE les représentants titulaires suivants pour siéger au CT et au CHSCT : Jean DEGUERRY, Patrick DUFOUR, Isabelle VUAILLAT et DESIGNNE les représentants suppléants suivants pour siéger au CT et au CHSCT : Nathalie RAMEY, Marie-Noëlle MARRER, Manuel INIGO

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2) Fonds de Solidarité pour le Logement : contribution 2015

Patrick DUFOUR informe que dans le cadre de la décentralisation en faveur des collectivités locales, le conseil général s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le Logement depuis le 1^{er} janvier 2005. Le fonds alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire pour l'année 2015, l'adhésion de la Commune de Montréal- la Cluse au Fonds Solidarité Logement, et PRECISE que cette adhésion se traduira par l'octroi d'une contribution de la Commune, dont le montant est fixé à 0,30 euro par habitant.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Modification du tarif de location de la salle Paradis

Patrick DUFOUR avise que la salle Paradis est en cours de rénovation. Elle va être équipée de manière à recevoir des évènements familiaux jusqu'à 40 personnes, dans de bonnes conditions. Du coup, il est proposé de modifier les tarifs de location qui sont actuellement de 100€ sans chauffage et 120€ avec chauffage (50€ de caution). L'application du nouveau tarif n'interviendra qu'à compter du 1^{er} juillet car la salle a déjà été réservée en mai et juin au regard des tarifs non actualisés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, FIXE à partir du 1^{er} juillet 2015, le montant de la location de la salle Paradis à 150€ sans chauffage et 180€ avec chauffage, et FIXE à partir du 1^{er} juillet 2015, le montant de la caution à 150€.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) Délibération réajustée pour la demande de subvention au CG01 dans le cadre de la dotation territoriale pour les travaux de rénovation de la pelouse du stade Orindis

Patrick DUFOUR stipule que par courrier du 11 décembre 2014, le Président du CG01 a informé la commune qu'elle bénéficie d'une aide de 97 686€ pour la rénovation de la pelouse du stade Orindis dans le cadre de la dotation territoriale 2015. A la demande du conseil général, il convient de réajuster

la délibération prise à cet effet en juin 2014, afin qu'elle mentionne le plan de financement définitif du projet. Le conseil municipal VALIDE le nouveau plan de financement

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ENVIRONNEMENT

5) Demande de subvention à l'agence de l'eau (appel à projets économies d'eau)

Umberto BARBOSA indique que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un appel à projets sur les économies d'eau, qui s'adresse notamment aux collectivités. Les économies d'eau sont une mesure phare du plan de bassin d'adaptation au changement climatique adopté le 28 mai 2014. Dans cet esprit, l'agence de l'eau lance cet appel à projets pur ouvrir à tous les territoires son aide financière jusqu'ici réservée aux territoires touchés par des problèmes de déficit quantitatifs, ou nécessitant des actions de préservation de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau. Ces projets comprendront des études, travaux, équipements, qui permettent de réduire les gaspillages et d'améliorer les rendements de réseau, ou de réduire les consommations. La commune de Montréal la Cluse souhaite justement travailler sur son rendement. Des travaux importants vont être programmés en ce sens. L'appel à projet de l'agence de l'eau est une opportunité à saisir pour aider au financement de ces travaux, d'autant qu'il ne sera pas reconduit en 2016. La demande doit être faite avant le 31 mai. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE que des travaux importants touchant aux réseaux vont être engagés dès 2015, visant à réaliser des économies d'eau, et AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour aider au financement de ces travaux.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

AMENAGEMENTS URBAINS -TRAVAUX – VOIRIE

6) Classement- déclassement rue du Maquis- projet Semcoda

Philippe SOUNY rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014, mettant à l'enquête publique le dossier de déclassement de l'Impasse du Maquis. Il détaille le contexte et souligne que la commune, en partenariat avec la SEMCODA, a un projet d'ensemble de construction de 12 logements, de garages et de places de parking. Afin de réaliser cette opération, la SEMCODA devra être propriétaire du tènement de 1080m², et la commune conservera une partie de 330m² pour créer une nouvelle impasse. Or, une partie de l'emprise qui doit être cédée comprend l'assiette foncière de l'impasse actuelle du Maquis, qui doit être déclassée avant aliénation par la commune.

Le projet d'aménagement prévoit l'accès aux parcelles par une nouvelle voie au sud du tènement. L'impasse du maquis n'appartient pas au domaine public routier communal. Elle a donc un statut de chemin rural, et fait partie du domaine privé de la commune. Il convient donc d'engager une procédure de déclassement conformément aux articles R141-1 à 9 du code de la voirie routière pour permettre son aliénation. Une enquête publique a donc été faite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, EMET un avis favorable sur le rapport d'enquête publique concernant le déclassement de l'impasse du Maquis.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

VIE ASSOCIATIVE-FESTIVITES

7) Demande de subvention Société de Natation Oyonnaxienne

Laurent JOURDE rapporte que la commune a été sollicitée par la Société de Natation Oyonnaxienne car cette association sportive accueille 10 adhérents de Montréal la Cluse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 350 € à la Société de Natation Oyonnaxienne

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Demandes de subvention lycée Bichat de Nantua :

Laurent JOURDE notifie que les associations sportives du lycée de Nantua ont envoyé leur demande de subvention pour l'exercice 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser les subventions suivantes :

- 1200€ à l'association sportive
- 1000€ à la section de ski de fond
- 1000€ à la section VTT

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) Demande de subvention Entente cycliste du Haut Bugey

Laurent JOURDE donne lecture de la demande de subvention de l'association Entente Cycliste du Haut Bugey, qui accueille 3 adhérents de Montréal la Cluse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 105 € à l'association Entente Cycliste du Haut Bugey.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10) Demande de subvention FSE Collège Nantua

Laurent JOURDE informe que la commune a été sollicitée par le Foyer Socio-Educatif du collège Bichat de Nantua car il accueille 4 élèves domiciliés à Montréal- la Cluse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 160 € au le Foyer Socio-Educatif du collège Bichat de Nantua.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

COMMUNICATION- CULTURE

Chantal TONDEREAU informe que le prochain numéro de « Mon mag' » doit paraître en juin 2015. La commission travaille sur le contenu.

CADRE DE VIE- CITOYENNETE

Patricia BERTRAND informe que la commission, en lien avec les agents communaux, travaillent au fleurissement de la commune.

PETITE ENFANCE - EDUCATION –SCOLAIRE

Christine GRANDCLEMENT évoque la fréquentation des TAP sur la dernière période et celle du centre de loisirs lors des vacances de février, en hausse par rapport à 2014.

SOLIDARITES - ACTIONS SOCIALES

Marie-Noëlle MARRER relate les différentes réunions et rencontres effectuées dans la cadre de l'élaboration du projet social. Elle informe qu'une réunion est organisée en sous-préfecture le 5 mars, suite aux attentats du 11 janvier.

QUESTIONS DIVERSES

Umberto BARBOSA évoque l'idée de nettoyage des bords du lac avec Nantua : la commune de Nantua a proposé d'associer les forces vives des 2 communes pour une journée de nettoyage des bords du lac le 18 avril. Initialement, la journée éco-citoyenne de la commune était fixée le 25 avril, soit une semaine après. Il semblait difficile de mobiliser suffisamment de personnes à une semaine d'intervalle. C'est pourquoi, en accord avec le Sidéfage, il est proposé d'avancer au 18 avril la journée éco-citoyenne et de la coupler avec la journée de nettoyage des bords du lac

Jean DEGUERRY renseigne sur les états d'avancement des projets suivants :

- Le projet de pôle de santé
- Le projet de l'annexe mairie
- Le projet de la Semcoda au carrefour de la Cluse (des plans seront présentés lors du prochain CM)
- PPRI : proposition de courrier à adresser à la DDT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire

Jean DEGUERRY